

MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DÉFINITIVE DES INUVIALUIT

EXAMEN ANNUAL 1996-1997



Indian and Northern
Affairs Canada

Affaires indiennes
et du Nord Canada

Canada 

Au rythme de la danse

Helen Kalvak (1901 – 1984)

gravure sure pierre

collection d'Holman, 1972-1973, n° 1

Helen Kalvak, qui compte parmi les artistes importants de l'art graphique d'Holman, a apporté une contribution originale à l'histoire illustrée des Inuvialuit. En puisant son inspiration dans le riche patrimoine des légendes qui lui a enseignées sa mère, elle a créé environ 3 000 dessins dont on a tiré des gravures qui ont été publiées dans chacune des collections annuelles d'Holman depuis 1965.

Helen Kalvak a présenté ses œuvres dans des expositions à travers le Canada, les États-Unis et l'Europe. Elle a été élue membre de l'Académie royale des Arts du Canada en 1975 et nommée membre de l'Ordre du Canada en 1978. Sa gravure « Au rythme de la danse » a été reproduite sur un timbre de Postes Canada en 1979.

*Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 1998*

QS-5332-003-BB-A1
N° de catalogue : R71-46/1997
ISBN 0-662-637678-2

© *Ministre des Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada*

**Mise en œuvre de la Convention définitive des Inuvialuit
Examen annuel 1996-1997**

Avant-propos

La Convention définitive des Inuvialuit est la première entente conclue dans le Nord canadien relativement à une revendication territoriale globale. Sa mise en oeuvre continue de présenter des possibilités et des défis uniques pour les Inuvialuits et les gouvernements fédéral et territoriaux.

Le présent examen annuel est fondé sur les rapports fournis par les Inuvialuits, les structures de cogestion établies en vertu de la Convention et diverses sources provenant des gouvernements fédéral et territoriaux.

Les activités suivantes comptent parmi les réalisations de 1996-1997 :

- Les membres du Conseil de gestion du gibier, du Secrétariat mixte et du Conseil consultatif de gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest) ont continué de tenir les bénéficiaires informés des questions entourant la gestion de la faune dans la région visée par la Convention.
- Le Bureau d'examen des répercussions environnementales a passé en revue le document de travail portant sur la stratégie de développement durable du MAINC.
- Le Conseil consultatif de gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest) a accordé une priorité élevée aux plans de gestion des espèces, en réponse aux recommandations pressantes contenues dans les plans communautaires de conservation soumis par les Inuvialuits.
- Le Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord) a continué de conseiller les Inuvialuits et les organismes gouvernementaux relativement à toutes les questions touchant la faune du Versant nord et la conservation de son habitat.

Les résultats obtenus témoignent à l'évidence de l'engagement et de la coopération de tous les intervenants qui participaient à la mise en oeuvre de la Convention. Je suis convaincue que ceux-ci entendent poursuivre leurs efforts pour que les Inuvialuits en tirent des avantages durables maintenant et dans les générations à venir.



L'honorable Jane Stewart, C.P., députée
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Table des matières

Avant-propos	i
Sigles et abréviations	iii
1 Sommaire des dispositions de la Convention	1
1.1 Propriété foncière	1
1.2 Admissibilité et inscription.....	1
1.3 Indemnités financières et mesures économiques	1
1.4 Cogestion de la faune et de l'environnement	2
1.5 Sociétés inuvialuites.....	3
1.6 Comité de coordination de la mise en oeuvre	3
2 Structures inuvialuites de gestion de la faune	4
2.1 Conseil de gestion du gibier.....	4
2.2 Comités de chasseurs et de trappeurs.....	5
3 Organismes conjoints de mise en oeuvre	7
3.1 Secrétariat mixte.....	7
3.2 Commission d'arbitrage.....	9
3.3 Comité d'étude des répercussions environnementales.....	9
3.4 Bureau d'examen des répercussions environnementales.....	9
3.5 Conseil consultatif de gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest).....	10
3.6 Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord).....	16
3.7 Comité mixte de gestion de la pêche.....	16
4 Gouvernements fédéral et territoriaux	17
4.1 Affaires indiennes et du Nord Canada.....	17
4.2 Ministère des Pêches et des Océans.....	18
4.3 Environnement Canada	18
4.4 Patrimoine canadien.....	18
4.5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.....	20
4.6 Ministère de la Défense nationale	20
4.7 Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.....	22
4.8 Gouvernement du Yukon.....	25
4.9 Parc territorial de l'île Herschel.....	26
Annexe 1 : Carte de la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit	27
Annexe 2 : Indemnités financières : calendrier des paiements de transfert	28
Annexe 3 : Coûts cumulatifs de la mise en oeuvre : 1984-1985 à 1996-1997	29

Sigles et abréviations

BERE	Bureau d'examen des répercussions environnementales
CCGF (T.N.-O.)	Conseil consultatif de gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest)
CCGF (VN)	Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord)
CCR	Conseil consultatif de la recherche
CCT	Comité des chasseurs et des trappeurs
CDI	Convention définitive des Inuvialuit
CERE	Comité d'étude des répercussions environnementales
CMGP	Comité mixte de gestion de la pêche
RAPA	Réseau avancé de pré-alerte
ADA	Aérodrome de déploiement de l'avant
GTNO	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
GTY	Gouvernement territorial du Yukon
CGG	Conseil de gestion du gibier
CIAT	Commission inuvialuit d'administration des terres
MMPA	<i>Marine Mammals Protection Act</i>
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
PAN	Programme des affaires du Nord (MAINC)
CPSPG	Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles
RCDI	Région visée par la Convention définitive des Inuvialuit
RFDE	Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (GTNO)
SCF	Service canadien de la faune
SIG	Système d'information géographique
OAS	Opérations d'affirmation de la souveraineté
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1 Sommaire des dispositions de la Convention

La Convention définitive des Inuvialuit (CDI) est entrée en vigueur en 1984 en vertu de la *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'arctique*.

1.1 Propriété foncière

La Convention confère aux Inuvialuits la propriété absolue en fief simple d'environ 91 000 kilomètres carrés de terres situées dans la région ouest de l'Arctique, dont environ 13 kilomètres carrés sur lesquels ils jouissent du droit de propriété du sol et du sous-sol. La région visée par le règlement des revendications des Inuvialuits comprend les étendues septentrionales du Yukon appelées le versant nord, la moitié orientale de la mer de Beaufort, une partie de l'océan Arctique, l'île Banks, la quasi-totalité de la partie occidentale de l'île Victoria, et quelques-unes des îles Parry (voir la carte figurant à l'Annexe 1).

1.2 Admissibilité et inscription

Conformément à la Convention, un bureau d'inscription comprenant un représentant du gouvernement fédéral et deux représentants des Inuvialuits font l'inscription des bénéficiaires de la Convention. Les Inuvialuits tiennent à jour la liste d'inscription officielle.

1.3 Indemnités financières et mesures économiques

Aux termes de la CDI, les Inuvialuits auront reçu en tout 152 millions de dollars sur la période de 14 ans prenant fin en 1997. La Convention prévoyait aussi un versement unique, effectué en 1984, de 7,5 millions de dollars à un fonds d'aide au développement social des Inuvialuits, et de 10 millions de dollars au Fonds de promotion économique.

L'article 16 de la CDI porte sur le développement économique de la région visée par la Convention. Il a pour grands objectifs de favoriser la participation des Inuvialuits à l'économie du Nord canadien et leur intégration à la société canadienne par la voie du développement économique. Depuis 1984, le Fonds de promotion économique a aidé les Inuvialuits à participer plus activement à l'économie locale et à faire des investissements à long terme qui permettront d'établir le développement à venir sur une base solide.

L'*Inuvialuit Regional Corporation*, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et le ministère du Tourisme et du Développement économique du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) ont mis sur pied le Comité directeur des mesures économiques chargé de superviser la mise en oeuvre de l'article 16. Le Comité a pour rôle de

déterminer la nature des enjeux qui se posent et des données nécessaires à l'occasion d'un examen public de l'article 16 qui doit être réalisé en l'an 2000. Les Inuvialuits, le GTNO et le MAINC financent conjointement ce comité.

1.4 Cogestion de la faune et de l'environnement

Dans la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit (RDCI), ces derniers jouissent de droits étendus d'exploitation de la faune. En cas de perte de ressources fauniques, ils disposent également d'un mécanisme de recours commun contre les exploitants qui leur permet d'être indemnisés ou de faire appliquer les correctifs nécessaires.

La Convention a établi des structures qui permettent d'assurer la participation des Inuvialuits à la gestion de la faune, à la conservation des ressources et à la protection de l'environnement dans la RDCI, y compris des comités de chasseurs et de trappeurs (CCT) communautaires et le Conseil de gestion du gibier (CGG), au sein duquel sont représentés tous les CCT.

La Convention a aussi donné lieu à cinq instances consultatives mixtes au sein desquelles le gouvernement et les Inuvialuits nomment un nombre égal de représentants.

- Le Comité d'étude des répercussions environnementales (CERE) détermine si les projets de développement envisagés nécessitent la réalisation d'études détaillées des répercussions environnementales.
- Le Bureau d'examen des répercussions environnementales (BERE) réalise les examens que le CERE juge nécessaires.
- Le Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP) conseille le ministre des Pêches et des Océans relativement à la pêche et aux mammifères marins dans la RDCI.
- Le Conseil consultatif de gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest) ou CCGF (T.N.-O.) conseille le gouvernement et d'autres organismes relativement à la gestion de la faune dans la partie de la RDCI située dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Le Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord) ou CCGF (VN) conseille le gouvernement et d'autres organismes relativement à la conservation de la faune sur le versant nord du Yukon.

1.5 Sociétés inuvialuites

Diverses sociétés inuvialuites ont été constituées en vertu de la Convention pour administrer et gérer les fonds, les terres et les autres avantages reçus en vertu de l'entente de règlement. Parmi ces sociétés, mentionnons :

- six sociétés communautaires correspondant aux six collectivités inuvialuites de la RCDL qui ont pour fonction de diriger *l'Inuvialuit Regional Corporation (IRC)*;
- l'IRC, formée de représentants de chacune des six sociétés communautaires, qui est chargée de coordonner les activités entourant la mise en oeuvre de la Convention;
- la Commission inuvialuit d'administration des terres est chargée d'administrer les terres visées par le règlement;
- *l'Inuvialuit Development Corporation* et *l'Inuvialuit Investment Corporation* ont pour rôle de mener des activités commerciales et de placer, pour le compte des Inuvialuits, les fonds reçus en vertu du règlement.

1.6 Comité de coordination de la mise en oeuvre

Un comité de coordination de la mise en oeuvre a été mis sur pied en vertu de la Convention; il se compose des personnes désignées par *l'Inuvialuit Regional Corporation* et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le comité est inactif depuis 1989.

2 Structures inuvialuites de gestion de la faune

2.1 Conseil de gestion du gibier

Le Conseil de gestion du gibier (CGG) représente les intérêts des Inuvialuits au chapitre de la faune. Ses membres examinent les propositions de recherche faunique provenant du Service canadien de la faune (SCF) et les projets que les ministères chargés des ressources renouvelables au sein des deux gouvernements territoriaux envisagent de mener dans la région visée par le règlement. Ils déterminent les priorités de financement de ces projets et d'autres initiatives touchant la faune et l'environnement.

En plus de se réunir périodiquement, les membres du Conseil et leurs représentants nommés ont été actifs cette année aux niveaux local, régional, national et international. Ils ont travaillé en étroite collaboration avec de nombreuses organisations afin de faire valoir les intérêts collectifs des Inuvialuits dans tous les dossiers relatifs à la faune et à l'environnement.

Aux niveaux local et régional, le Conseil a participé aux cérémonies officielles de signature entourant la création du parc national Tukut Nogait. Ils ont également participé à des ateliers de gestion portant sur le grizzly, le caribou et le béluga, ainsi que sur la protection de l'environnement marin.

À l'échelle nationale, le Conseil a dû examiner de nombreuses initiatives, et participer notamment à des consultations et présentations au sujet de la *Loi sur les armes à feu* et de son règlement, de la *Loi canadienne sur les espèces menacées*, de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, du réseau de surveillance écologique, de la stratégie relative aux aires protégées et de la stratégie de développement durable.

Sur la scène internationale, le Conseil a traité notamment avec la *Wild Fur Coalition* relativement à l'embargo européen sur les fourrures d'animaux capturés au moyen de pièges à ressort. Il a aussi participé à des discussions portant sur la modification de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* du *Marine Mammals Protection Act* (MMPA). Les modifications apportées au MMPA par suite de ces discussions font qu'il est maintenant permis d'exporter aux États-Unis les prises légales d'ours polaires.

Par ailleurs, le Conseil a dépêché des représentants à certaines conférences internationales, notamment la conférence de l'Union mondiale pour la nature, à Montréal, l'assemblée de l'*International Wildlife Management Conservation*, au Japon, et l'atelier sur la chasse communautaire à la baleine tenu à Berkley, en Californie, qui a débouché sur la formation du *World Council of Whalers*.

2.2 Comités de chasseurs et de trappeurs

Les six collectivités inuvialuites d'Inuvik, d'Aklavik, de Tuktoyaktuk, de Holman, de Paulatuk et de Sachs Harbour ont leur comité de chasseurs et de trappeurs (CCT). Le GTNO assume les dépenses d'administration et de fonctionnement des CCT. En 1996-1997, ces derniers ont été actifs dans plusieurs secteurs.

Le CCT d'Inuvik a utilisé les fonds du Programme communautaire d'aide aux exploitants pour aider financièrement les aînés, d'autres membres de la collectivité ainsi que leurs familles à se rendre dans des camps de chasse à la baleine. Il a acheté du poisson et des caribous abattus à la chasse afin de procurer de la nourriture à ceux qui sont incapables de pêcher et de chasser, et il a administré les contrats de surveillance de la chasse au béluga pour la saison 1996-1997.

Le CCT a étudié la demande de permis d'eau de la ville d'Inuvik. Cet examen a débouché sur des travaux de recherche concernant les problèmes d'effluents de l'étang d'eaux usées. Le CCT a également rencontré des représentants du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (RFDE) des Territoires du Nord-Ouest et du ministère fédéral des Pêches et des Océans (MPO); les réunions ont porté sur les recherches entourant le marquage et la surveillance des caribous et des bélugas.

Au nombre des autres initiatives menées, mentionnons des programmes de recherche et sauvetage, les tests sur des gisements gaziers d'Ikhil, et le programme d'abandon du puits de Suncor dans l'île Garry.

Le CCT d'Aklavik a aidé, par l'intermédiaire du Programme communautaire d'aide aux exploitants, différentes personnes à se rendre à leurs campements de pêche, de chasse ou de piégeage et à y apporter des améliorations.

Le CCT a participé au programme de surveillance du béluga et aux recherches sur la rivière Big Fish. Il a également participé à une chasse fructueuse à la baleine boréale et à la distribution du produit de cette chasse dans toutes les collectivités.

Les membres du CCT de Tuktoyaktuk ont participé cette année à d'importants ateliers tenus à Inuvik. Ces ateliers portaient notamment sur la gestion du béluga, sur le plan de gestion du caribou de Bluenose et sur le savoir écologique traditionnel concernant les bélugas. Le CCT a de plus participé à un programme de surveillance du béluga à Tuktoyaktuk et à l'île Henderickson pendant la saison de chasse à la baleine.

Le CCT de Holman (Olokhatomiut) a participé à plusieurs projets dont un programme de surveillance de l'omble et du phoque, et à un projet d'échantillonnage d'eau pour le compte du Comité mixte de gestion de la pêche. Il a de plus participé aux travaux de cartographie des manifestations d'intolérance au milieu effectués par le MAINC. Enfin, il a collaboré à l'érection de deux camps d'avant-poste au profit de ses membres et effectué une pêche communautaire ainsi qu'une chasse communautaire au caribou au profit de ses membres et des aînés.

Le CCT de Paulatuk a participé à la cérémonie de signature entourant la création du parc national Tukturnogait. Il a rencontré des représentants du MAINC pour discuter avec eux de cartographie des manifestations d'intolérance au milieu. Par ailleurs, il a organisé et dirigé une expédition visant à recueillir certains renseignements sur le boeuf musqué, en compagnie de membres du CCT d'Aklavik. Des boeufs musqués ont été abattus et conditionnés dans le cadre de cette expédition.

Des membres du CCT de Sachs Harbour ont assisté à trois ateliers à Inuvik au cours de 1996-1997. Le CCT a participé à l'élaboration du plan de gestion du parc national Aklavik, et conçu une stratégie de chasse commerciale annuelle au boeuf musqué. Il a organisé avec le CCT de Tuktoyaktuk une chasse au caribou sur le continent afin de procurer de la viande aux résidents de Sachs Harbour, étant donné que les quotas ne permettent toujours pas d'abattre plus d'un caribou de Perry par ménage.

3 Organismes conjoints de mise en oeuvre

3.1 Secrétariat mixte

Le Secrétariat mixte a été créé par les Inuvialuits, le GTNO et le gouvernement fédéral pour offrir des services de soutien aux institutions des gouvernements populaires responsables de la faune et de l'environnement ainsi qu'au Conseil de gestion du gibier (CGG). Le Secrétariat gère les fonds pour le compte de ces organismes, fournit du soutien administratif et technique, sert de point de convergence pour toutes les informations relatives à leurs activités, et s'occupe de la bibliothèque et de la collecte de données, fonctions relevant du mandat du Conseil consultatif de la recherche.

Le Secrétariat a tenu une rencontre ordinaire et son assemblée générale annuelle à Yellowknife en juin. Il a aussi organisé des téléconférences en octobre 1996 et février 1997. À l'occasion de cette dernière, il a nommé trois représentants au groupe administratif chargé d'étudier les prises des Inuvialuits. Ce groupe devra réaliser une étude révisée sur les prises des Inuvialuits.

Un colloque ayant pour thème « Les deux voles du savoir : savoir autochtone et savoir scientifique » a eu lieu en novembre 1996. Chasseurs, aînés, agents de gestion des ressources et chercheurs venus des États-Unis, du Canada, du Groenland et de la Russie se sont réunis à Inuvik pour discuter de savoir autochtone et formuler des recommandations en vue de la prise en compte de ce savoir dans la gestion des ressources et la recherche. Ce colloque se déroulait dans le cadre d'un projet pilote concernant le savoir autochtone relatif aux bélugas, projet entrepris sous les auspices du groupe de travail pour la conservation de la flore et de la faune arctiques. Le CMGP a parrainé ce colloque et coparrainé la Conférence circumpolaire inuit. Le MAINC a contribué financièrement à la tenue de l'atelier.

Le spécialiste du Système d'information géographique (SIG) a administré un contrat commandité par le CCGF (T.N.-O.) devant permettre de procéder à la numérisation et à la vérification des sites décrits dans les plans de conservation communautaires. Des images satellite radar de la mer de Beaufort liées aux données découlant du projet de marquage du béluga réalisé en 1995 ont été achetées. Des travaux visant à établir la cartographie de la flore de la RCDI ont commencé. Le spécialiste du SIG s'est également penché sur certaines questions de technologie pour le compte du Secrétariat mixte, des CCT et des conseils de cogestion. Il a élaboré des normes pour le courrier électronique, acheté du matériel informatique et pris des mesures pour que les gens aient accès à Internet. Environ 70 cartes ont été produites pour les besoins des comités de gestion des ressources renouvelables, l'*Inuvialuit Regional Corporation* et la Commission inuvialuit d'administration des terres (CIAT). Des travaux ont débuté en vue de la conception et de l'application de mesures efficaces de gestion des données numériques.

D'autres dossiers ont occupé le Secrétariat mixte et l'*Inuvialuit Regional Corporation*, entre autres, la mise sur pied du Programme d'aide aux exploitants et l'amélioration du niveau de soutien technique et administratif offert aux CCT. Dans ce dernier cas, on a mis sur pied un groupe de travail spécial comprenant des employés du ministère des RFDE.

Le personnel du Secrétariat mixte a également aidé à la coordination des présentations faites par la communauté internationale, le Conseil de gestion du gibier et le Conseil tribal des Gwich'ins au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international et à la Commission canadienne des affaires polaires.

Cette étroite collaboration s'impose également pour l'étude et la surveillance des nouvelles lois, par exemple la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi canadienne sur les espèces menacées*, la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, ainsi que la *Loi sur les armes à feu* et son règlement.

Le personnel du Secrétariat mixte ainsi que des représentants du CMGP et du CGG ont assisté à l'assemblée annuelle de l'*International Association of the Study of Common Property*. Ils ont fait des présentations à l'atelier sur la chasse communautaire à la baleine qui a lieu à Berkeley, en Californie. Ces rencontres ont déclenché un mouvement visant à mettre sur pied un conseil international de la chasse communautaire à la baleine.

Le personnel du Secrétariat mixte a participé au colloque annuel du Réseau de surveillance et d'évaluation écologiques du versant nord, ainsi qu'à l'exercice de planification de la recherche à long terme qui a fait suite à ce colloque. Il a aussi fourni une aide inestimable au CGG, au CCGF (T.N.-O.) et au CMGP en participant à l'assemblée générale annuelle de l'Union mondiale pour la nature.

Le D^r Norman Snow est membre du comité technique sur les contaminants de l'Arctique. À la demande du CGG et de l'*Inuvialuit Regional Corporation*, il a assisté à la réunion-atelier des gestionnaires scientifiques tenue à Yellowknife ainsi qu'à la conférence annuelle sur les résultats du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord qui a eu lieu à, Sidney, en Colombie-Britannique.

Le directeur exécutif a assisté à la réunion du groupe de travail sur la planification et l'intervention en cas d'urgence écologique se rattachant à la Stratégie de protection de l'environnement arctique qui a eu lieu à Yellowknife; il a aussi participé à des ateliers d'experts à Vancouver. Ces rencontres ont permis l'élaboration d'un plan détaillé en vue de la rédaction d'un guide d'intervention en cas de déversement de pétrole dans la région circumpolaire. Le groupe de travail en a été saisi afin qu'il puisse l'étudier et le ratifier.

Le directeur exécutif et le président du CGG ont été invités à participer en leur qualité d'experts à deux tables rondes nationales sur l'environnement et l'économie, à Ottawa. Ils ont tous deux contribué à la présentation du Canada sur les océans dans le cadre de l'exercice 5+ du Sommet de Rio.

3.2 Commission d'arbitrage

La Commission d'arbitrage, organisme quasi-judiciaire composé de 11 membres, a été établie en vertu de la CDI afin de régler les différends que cette dernière peut soulever entre les Inuvialuits, le Canada et l'industrie. La Commission est également compétente pour régler les différends faisant suite à la publication de la liste officielle d'inscription des bénéficiaires.

3.3 Comité d'étude des répercussions environnementales

Le Comité d'étude des répercussions environnementales (CERE) étudie toutes les propositions d'aménagement de la région visée par le règlement afin de déterminer s'il faut en évaluer les répercussions environnementales. Le cas échéant, il en saisit le BERE ou tout autre organisme d'évaluation afin qu'une évaluation publique des répercussions environnementales soit effectuée.

Le CERE a étudié 43 descriptions de projet au cours des huit réunions qu'il a tenues en 1996-1997. Il a déterminé que 18 d'entre elles n'auraient aucune répercussion négative importante et ne les a donc soumises à aucune évaluation ou étude environnementale additionnelle.

Le Comité a par ailleurs déterminé qu'un certain nombre de projets n'avaient pas lieu d'être examinés. Tel a été le cas de 21 projets présentés par le CMGP, qui ont été soustraits à l'étude environnementale du fait qu'ils avaient été soumis au processus de cogestion prévu dans la CDI. En outre, un projet de la société Frontec portant sur la réfection des installations d'avitaillement en carburant de la ligne DEW (réseau avancé de pré-alerte) en a été dispensé parce qu'il intégrait un projet ayant déjà été étudié par le CERE et qu'il constituait une amélioration par rapport au système et aux pratiques en place.

3.4 Bureau d'examen des répercussions environnementales

Le Bureau d'examen des répercussions environnementales (BERE) est chargé de réaliser l'évaluation environnementale publique des projets d'aménagement. Le BERE formule des recommandations quant à l'opportunité de tel ou tel projet et quant aux conditions suivant lesquelles il devrait être réalisé. Il recommande également des mesures visant à atténuer les répercussions négatives des activités sur l'exploitation des ressources fauniques. Si la question

d'une indemnisation pour perte des ressources fauniques se pose, le BERE formule aussi des recommandations quant à la limite de responsabilité des promoteurs.

En 1996-1997, les activités suivantes ont occupé le BERE.

- Il a échangé de la correspondance avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour demander que le travail d'examen qu'il réalise remplace le mécanisme d'examen prévu dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* dans le cas des projets d'aménagement touchant la RCDI, en application de l'article 44 de la Loi. Une première ébauche de protocole d'entente entre le BERE et le ministre de l'Environnement concernant les évaluations environnementales était prête en février 1997.
- Le BERE a continué de revoir ses méthodes de fonctionnement, afin d'intégrer les observations formulées par les groupes de cogestion après étude de la proposition relative à la récupération de bois de grève. Les observations formulées par Parcs Canada et par le MAINC seront incorporées. Le mécanisme d'évaluation par le BERE remplacera celui de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale dans la RCDI.
- Le BERE a passé en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des mécanismes d'examen et d'évaluation des revendications territoriales des Gwich'in, de la Fédération Tungavik du Nunavut et du Conseil des Premières nations du Yukon. Il s'est aussi penché sur la façon dont les organismes qui s'occupent de revendications touchant des territoires adjacents envisagent d'évaluer les effets cumulatifs.
- En novembre 1996, le MAINC a demandé au BERE de clarifier certains points précis de la décision qu'il a prise au sujet de la proposition de récupération de bois de grève. Cette requête faisait suite à la demande des permis nécessaires par l'auteur de la proposition.
- Le BERE a étudié le document de travail relatif à la stratégie de développement durable du MAINC et présenté ses commentaires en janvier 1997.

3.5 Conseil consultatif de gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest)

Le Conseil consultatif de gestion de la faune (Territoires du Nord-Ouest) fournit des conseils touchant la gestion de la faune dans la région arctique ouest des Territoires du Nord-Ouest aux autorités et organismes, y compris les ministres des gouvernements fédéral et territorial responsables de la gestion de la faune, au CERE et au BERE. En outre, il dresse des plans de

conservation et de gestion de la faune pour la région ouest de l'Arctique et recommande les quotas de prélèvements appropriés.

Le CCGF (T.N.-O.) conseille le gouvernement canadien sur les positions envisagées relativement à la faune de l'ouest de l'Arctique. Ses membres et son personnel ont participé aux réunions suivantes au cours de l'exercice financier afin de contribuer à la réalisation de son mandat :

- John Bailey et Kevin McCormick ont participé à un atelier axé sur l'intégration d'organismes de gouvernement populaire avec les instances de gestion continentale des oiseaux migrateurs. Le Service canadien de la faune a organisé cet atelier en prévision de modifications à la Convention concernant les oiseaux migrateurs devant amener les Autochtones à jouer un rôle accru dans la gestion des oiseaux migrateurs.
- En octobre 1996, Andy Carpenter et Bruce Hanbidge ont assisté au congrès de l'Union mondiale pour la nature, à Montréal, en compagnie de membres du CGG. Ils ont participé à des débats entourant un certain nombre de résolutions d'importance pour les Inuvialuits et pour la gestion de la faune dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces résolutions portaient sur l'exploitation durable de la faune, le commerce des ressources fauniques et le droit des Autochtones d'exploiter les ressources fauniques.
- En novembre 1996, Andy Carpenter et Frank Pokiak ont participé au dernier atelier d'examen du plan de gestion du caribou de Bluenose, à Inuvik.
- En janvier 1997, Herbert Felix a participé, pour le compte du CGG, à une conférence à Saskatoon portant sur un réseau de surveillance et d'évaluation écologiques sous le parrainage du Service canadien de la faune. Cet atelier national est important pour la gestion soutenue de la faune dans la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit.
- En janvier 1997, Andy Carpenter et Frank Pokiak sont allés à Edmonton participer à une réunion du Comité technique canadien sur l'ours polaire; on y a traité de différentes questions touchant la gestion de l'ours polaire dans l'ouest de l'Arctique canadien.
- En janvier 1997, Andy Carpenter et Frank Pokiak ainsi que les représentants du CGG et d'autres organismes des gouvernements populaires ont présenté conjointement un mémoire au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes relativement au projet de loi C-65, *Loi concernant la protection des espèces en péril*.

- Andy Carpenter et Frank Pokiak ont assisté à un atelier communautaire organisé à Aklavik en février 1997 qui visait à passer en revue la version finale du plan de gestion du grizzly dans la RCDI.
- Herbert Felix et John Nagy ont suivi deux ateliers consécutifs à Whitehorse en février 1997. Le premier consistait en un atelier du réseau de surveillance et d'évaluation écologiques parrainé par le Service canadien de la faune. On y a traité de la surveillance des modifications environnementales du versant nord du Yukon. Le second portait sur la planification des priorités de recherche à long terme concernant le versant nord du Yukon.

Réunion des présidents de comité

Un certain nombre de revendications territoriales sont maintenant réglées dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Il faut donc veiller désormais à favoriser la communication au sujet des chevauchements en matière de recherche et de gestion entre les institutions de gouvernement populaire créées en vertu des dispositions législatives se rattachant à chaque revendication territoriale. Devant la nécessité d'accroître les communications, les présidents de cinq institutions ont eu une première rencontre à Yellowknife les 13 et 14 juin. Des représentants du CCGF (T.N.-O.), du CMGP, du Conseil des ressources renouvelables des Gwich'in, du Conseil des ressources renouvelables du Sahtu et du Conseil de gestion de la faune du Nunavut y ont participé. La rencontre avait pour objectif de cerner les questions d'intérêt commun et de concevoir une démarche permettant de les traiter de façon coordonnée. Une deuxième rencontre a été fixée à la semaine du 25 au 29 novembre 1996. À cette occasion, quatre questions d'intérêt commun ont été abordées dans une série d'ateliers : options relatives à l'élaboration d'une entente de cogestion du caribou de Bluenose, cogestion internationale des mammifères marins, gestion des oiseaux migrateurs, et questions touchant le piégeage et la chasse au phoque.

Au cours de la semaine, des exposés ont été présentés aux présidents par l'honorable Stephen Kakfwi, ministre des Ressources, de la Faune et du Développement économique (GTNO), par David Brackett, directeur général, Service canadien de la faune, et par Cindy Kenny-Gilday, membre de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

La réunion a permis d'établir une communication efficace en fournissant une tribune de discussion structurée; tous les participants ont convenu qu'ils devraient se réunir ainsi chaque année. Le Conseil de gestion de la faune du Nunavut sera l'hôte de la rencontre en 1997.

Plans communautaires de conservation

Le Conseil a participé à la mise en oeuvre des recommandations découlant de l'atelier de décembre 1994 sur le plan communautaire de conservation des Inuvialuits dans les aires protégées de la RCDI. l'élaboration de programmes d'éducation et un projet de numérisation de tous les plans d'occupation des sols figurant dans les six plans communautaires de conservation.

Tous les plans communautaires de conservation ont accordé une priorité importante aux mesures de sensibilisation accrue à la conservation. Le Conseil a fourni son aide financière et son expertise pour l'élaboration, de concert avec le CMGP, la Fondation inuvialuit pour l'éducation et le MAINC, d'un programme scolaire portant sur les revendications territoriales autochtones à l'intention des élèves de la première à la douzième année. À la fin de l'année financière, un programme avait été mis sur pied en vue d'être présenté dans les écoles locales à compter de l'année scolaire 1997-1998.

Un projet est actuellement en cours en vue de numériser les cartes tirées des plans communautaires de conservation de façon à permettre leur extraction au moyen d'un SIG informatisé. Le SIG informatisé permettra d'utiliser beaucoup plus efficacement l'information disponible sur l'occupation des terres inuvialuites, l'exploitation des ressources fauniques, la gestion de la faune et l'évaluation des répercussions environnementales. Ce projet aidera plusieurs organismes de gouvernement populaire à s'acquitter de leur mandat plus efficacement.

Le Conseil est également responsable de surveiller la mise en oeuvre de toutes les recommandations déléguées aux organismes ayant participé à l'atelier de 1994. Un examen de l'état d'avancement des recommandations formulées à l'atelier a révélé que la majorité d'entre elles n'avaient pas encore été mises en oeuvre par les organismes chargés de leur donner suite. En 1997-1998, le Conseil encouragera ces derniers à mettre en oeuvre les recommandations formulées.

Élaboration de règlements sur l'exploitation des ressources fauniques

Aux termes de la CDI, les Inuvialuits doivent participer à la gestion de la faune dans la RCDI. À cette fin, la Convention donne aux CCT le pouvoir de réglementer les droits d'exploitation des ressources fauniques des Inuvialuits à des fins de subsistance au moyen de règlements exécutoires pris en vertu de la *Loi sur la faune* des T.N.-O. Bien que le Ministre ait compétence en la matière et détienne le pouvoir ultime au chapitre de la gestion de la faune, son autorité est habituellement limitée par celle qu'exercent les CCT. Le Conseil a établi un mécanisme coopératif permettant l'échange d'information entre le ministère des RFDE et les CCT des Inuvialuits, de façon à faciliter l'élaboration de règlements sur la gestion de la faune et leur intégration aux règlements du ministère des RFDE. Ce mécanisme met aussi à contribution le CGG, qui a pour rôle de revoir et d'approuver les règlements adoptés par les CCT afin qu'ils

s'appliquent de façon uniforme à tous les Inuvialuits. Cette intégration des règlements des CCT au mécanisme de réglementation entourant la gestion de la faune dans les T.N.-O. continue d'évoluer mais elle contribue déjà de façon appréciable à la création de régimes internationalement reconnus de gestion du grizzly et de l'ours polaire dans toute la RCDI.

En 1996-1997, 10 nouveaux règlements ont été étudiés par le CCGF (T.N.-O.) et ensuite adoptés par le CGG et les CCT visés. Ces règlements portent sur le caribou, le loup et le lynx. Le règlement adopté par le CCT d'Inuvik a établi des zones de gestion du caribou sur la partie continentale de la RCDI. Quatre règlements adoptés par les collectivités d'Inuvik, d'Aklavik, de Paulatuk et de Tuktoyaktuk ont établi des zones de gestion du lynx et des saisons de chasse de cette espèce.

Ces mesures sont complémentaires à celles que prend le Conseil pour créer un régime de gestion de ces espèces dans l'ensemble de la RCDI. Des mesures semblables sont prises pour la gestion du loup dans la RCDI. Au cours de 1996-1997, les CCT d'Aklavik, de Tuktoyaktuk, de Holman, de Paulatuk et de Sachs Harbour ont adopté des règlements sur le loup. Le CCT d'Inuvik devrait en faire autant sous peu.

Le CCT de Holman a modifié les dispositions d'un règlement sur le caribou de l'île Victoria concernant les saisons de chasse de cet animal afin de tenir compte des activités saisonnières d'exploitation de la collectivité.

Exploitation de la faune à des fins commerciales

Un petit nombre de caribous de Bluenose ont été chassés pour être vendus localement en vertu des actuels quotas commerciaux. Le nombre de prises respectait les quotas établis et était sensiblement le même que les années passées.

Depuis 1995, on recommande la chasse commerciale au boeuf musqué dans l'île Banks afin de faciliter le rétablissement de la population en péril des caribous de Peary. On prévoit faire des prises l'an prochain. Le Conseil collaborera avec des groupes que la chasse commerciale intéresse dans l'île Banks et surveillera l'incidence de celle-ci sur les populations de boeuf musqué et de caribou.

Convention concernant les oiseaux migrateurs

Le CCGF (T.N.-O.) continuera de jouer un rôle actif dans le soutien des modifications à la Convention concernant les oiseaux migrateurs en vue de légaliser la chasse printanière des oiseaux migrateurs. John Bailey et Kevin McCormick ont assisté à l'atelier organisé par le

Service canadien de la faune sur l'intégration des organismes de gouvernement populaire à la gestion des oiseaux migrateurs à l'échelle continentale. Cet atelier a été organisé en prévision de modifications futures à la Convention concernant les oiseaux migrateurs, qui feront assumer un rôle accru aux Autochtones dans la gestion des oiseaux migrateurs.

Le Canada et les États-Unis ont signé en décembre 1995 le protocole de modification de la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Dans son dernier rapport annuel, le CCGF (T.N.-O.) indiquait que ce protocole franchissait les différentes étapes de sa ratification dans les deux pays visés. Au Canada, le processus est maintenant terminé, mais pas aux États-Unis. En prévision d'une ratification rapide du protocole, le Conseil prend part à des activités visant à appliquer les changements qui seront apportés à la gestion des oiseaux migrateurs. En outre, il aide les CCT à se donner des règlements pour régir la chasse printanière dans la RCDI.

Dispositions législatives touchant la gestion de la faune

Le Conseil a commenté le projet de loi C-65, *Loi concernant la protection des espèces en péril*. En janvier, il a fait une présentation à ce sujet au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes. Bien que le Conseil soit en faveur d'une loi visant à protéger les espèces en péril, il a jugé que cette loi minerait davantage les droits et les intérêts des Inuvialuits que ceux de la plupart des autres Canadiens. Il estime notamment que le projet de loi ne reconnaît pas adéquatement les droits de gestion et d'exploitation des ressources fauniques des Inuvialuits, ni les fonctions des organismes créés dans le cadre de la CDI pour s'occuper de gestion de la faune.

Élaboration de plans de gestion de différentes espèces

Les plans de conservation des six collectivités inuvialuites contenaient des recommandations étoffées concernant la nécessité d'établir des plans de gestion pour différentes espèces. Le CCGF (T.N.-O.) a donc accordé une priorité importante à l'élaboration de ces plans. Trois plans spécifiques ont été étudiés en 1996-1997, soit le Plan de gestion du caribou de Bluenose, le Plan de gestion du grizzly dans la RCDI, et le Plan de gestion du loup dans la région ouest de l'Arctique.

Le Plan de gestion du caribou de Bluenose précise les conditions à respecter pour le maintien de la harde de Bluenose dans toute l'aire qu'elle couvre. Le plan définitif ressemblera à l'actuel Plan de gestion du caribou de la Porcupine et comprendra un plan de travail en recherche et en gestion. Le plan de gestion portera sur quatre secteurs visés par une entente de revendication tetritoriale, soit les secteurs des Inuvialuits, des Gwich'ins, du Nunavut et du Sahtu. Les

organismes de gestion de la faune représentant ces secteurs ont donc tous convenu de confier au ministère des RFDE le rôle principal dans l'élaboration du plan.

Au cours de l'année écoulée, des membres du Conseil ont participé à la tournée de consultation finale des collectivités dans le secteur couvert par la harde de caribous de Bluenose. Ils ont passé en revue les objectifs du plan avec les résidants et recueilli leurs commentaires sur les présentations passées concernant l'exploitation et la gestion de la harde. La rédaction de la version définitive du plan a pris plus de temps que prévu en raison de l'importante participation obtenue dans toutes les collectivités visitées au cours de l'exercice 1996-1997. Le plan définitif devrait être terminé à l'été 1997.

Le Conseil juge prioritaire de terminer le Plan de gestion du grizzly dans la RCDI. L'ébauche actuelle s'apparente par sa forme au Plan de gestion du caribou de la Porcupine. Le Plan de gestion du grizzly comprendra un plan de travail en recherche et en gestion.

Le Plan de gestion du loup dans la région ouest de l'Arctique s'appuie sur le principe de la coopération afin d'assurer la survie à long terme du loup, de son habitat et de ses proies dans la RCDI. Il se présentera sous la forme d'un bref exposé de principes régissant la gestion du loup.

3.6 Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord)

Le Conseil consultatif de gestion de la faune (versant nord) est l'équivalent du CCGF (T.N.-O.) pour le versant nord du Yukon. Le Conseil a pour responsabilités de fixer les quotas de prises, de conseiller les Inuvialuits et les organismes gouvernementaux au sujet de toutes les questions entourant la conservation de la faune et de l'habitat sur le versant nord, d'étudier les propositions relatives à des projets de recherche sur la gestion de la faune financés dans le cadre de la CDI, de formuler des recommandations au CGG et de conseiller les ministres des gouvernements compétents en matière de gestion des parcs sur le versant nord.

3.7 Comité mixte de gestion de la pêche

Le Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP) aide le ministre des Pêches et des Océans à gérer le poisson, et fournit des conseils sur toute question ayant trait à la pêche dans la région visée par la Convention.

Le CMGP collabore étroitement avec les organismes gouvernementaux, les groupes d'utilisateurs des ressources renouvelables dans les collectivités inuvialuites et d'autres conseils sur les ressources renouvelables au Canada et en Alaska qui surveillent les populations migratoires communes. Conformément à la philosophie de cogestion établie dans la CDI, la consultation des CCT locaux, du CGG, du MPO et d'autres organismes gouvernementaux a constitué une part importante des activités des comités en 1996-1997.

4 Gouvernements fédéral et territoriaux

4.1 Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Direction générale de la mise en oeuvre des ententes relatives aux revendications

La Direction générale de la mise en oeuvre des ententes relatives aux revendications assure la liaison sur les questions de mise en oeuvre de la CDI entre les Inuvialuits, les gouvernements territoriaux et les autres ministères fédéraux. Elle négocie les autorisations de financement, surveille les activités fédérales de mise en oeuvre et tente aussi d'obtenir que les ministères fédéraux se conforment aux questions de mise en oeuvre en suspens. La Direction générale est aussi chargée d'exécuter les nominations du Canada à la Commission d'arbitrage, de diriger les négociations fédérales sur les modifications proposées à la CDI et de préparer l'examen annuel de la mise en oeuvre.

Programme des Affaires du Nord

Le Programme des Affaires du Nord (PAN) du MAINC applique la loi relativement à l'attribution et à l'utilisation des terres publiques, des eaux intérieures, des ressources marines et non renouvelables, et à la protection générale de l'environnement du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Destinataire principal des décisions et recommandations émanant du CERE et du BERE, le PAN administre les fonds nécessaires et surveille la réalisation des examens préalables et des évaluations, de manière à régler les problèmes qui se présentent dans les meilleurs délais. En vertu de ses pouvoirs réglementaires, le PAN s'occupe également d'implanter des mesures visant à contrer les répercussions du développement industriel. Enfin, il administre les fonds consacrés à l'établissement de répertoires de matériaux granulaires (sable et gravier).

En 1996-1997, les travaux entourant la mise au point d'un modèle de gestion des ressources granulaires dans la région ouest de l'Arctique ont été menés à terme. Ce modèle aidera les Inuvialuits et le gouvernement à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la CDI en matière de gestion des ressources granulaires. L'exécution de ce contrat a débuté en 1994-1995; les travaux consistaient à établir et à tenir à jour un modèle préliminaire, des cartes de base et des données sur les ressources granulaires.

Un nouveau contrat a été établi en 1996-1997 pour l'élaboration d'un plan de gestion des ressources granulaires dans la RCDI. Un plan préliminaire sera dressé en 1997-1998.

Des travaux additionnels ont été entrepris afin de dégager certains renseignements quant au potentiel de la géologie des dépôts meubles dans la RCDI pour la production de ressources granulaires. Ces travaux se poursuivront en 1997-1998, car il faudra disposer de cette information pour la préparation du plan de gestion.

4.2 Ministère des Pêches et des Océans

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) est chargé de modifier la politique et les règlements de façon à permettre aux Inuvialuits d'exercer leurs droits d'exploitation, de commerce, de transport et de cogestion du poisson et des mammifères marins dans la région visée par la Convention, et d'appuyer le CMGP établi en vertu de la CDI. Des fonds liés à la mise en oeuvre ont été versés afin d'accroître les programmes d'études de la faune dans cette région.

4.3 Environnement Canada

Par l'intermédiaire du SCF, Environnement Canada est représenté aux conseils consultatifs de gestion de la faune qui traitent de toutes les questions importantes touchant la faune de la RCDI.

Membre du CCGF (T.N.-O.) et du CCGF (VN) pour la RCDI, le SCF fournit des données techniques pour l'étude relative à l'exploitation de la faune par les Inuvialuits, qui documente leurs prises d'oiseaux, de mammifères et de poissons. Les informations recueillies sont destinées à aider à gérer la faune, à calculer les indemnisations pour les pertes subies au niveau de la faune et de l'habitat en raison de l'industrialisation de la RCDI, et à délimiter les besoins des Inuvialuits et leur exploitation de la faune à des fins de subsistance.

4.4 Patrimoine canadien

Parcs Canada est chargé de protéger les ressources naturelles et culturelles, y compris les populations fauniques et l'habitat des deux parcs nationaux de la RCDI, soit le parc national Ivvavik, dans la partie occidentale du versant nord, et le parc national Aulavik, dans l'île Banks.

Projet de fouilles archéologiques d'Angik, à Paulatuk

Le projet de fouilles archéologiques qui a commencé en 1995 s'est poursuivi en 1996 avec des élèves de 7^e, 8^e et 9^e années de Paulatuk. Le projet a été réalisé avec l'aide de l'école Angik et du Conseil d'éducation communautaire de Paulatuk, ainsi qu'avec l'appui financier et le soutien découlant de l'entente Canada-T.N.-O. en matière de langues et du Centre du patrimoine

septentrional du Prince de Galles. Ce dernier en assurait la direction avec l'école Angik. Les jours de beau temps, les élèves passaient l'avant-midi et l'après-midi sur le terrain à apprendre les techniques de fouille utilisées pour dégager des artefacts et les enregistrer. Ils ont passé une journée en classe à apprendre comment faire des moules de caoutchouc et des moules de plâtre de différents objets.

Les élèves ont reçu sur le terrain des explications sur les méthodes de fouilles, sur l'utilisation du matériel de fouilles, sur le dégagement et la consignation bidimensionnelle des artefacts et des débris, et sur la façon de dessiner les plans et profils d'un niveau d'occupation. En classe, on leur a montré sur vidéo comment reconnaître et analyser des artefacts, et ils ont appris la définition de certains termes d'archéologie. En outre, les élèves devaient consigner leurs activités quotidiennes dans un journal.

Le site archéologique est situé sur une flèche qui s'avance dans la baie Darnley, juste au nord de la collectivité de Paulatuk. On y trouve les restes d'au moins deux huttes de terre et de plusieurs fosses. Dans les années 30, il était occupé par des familles inuvialuites. Certains membres de ces familles vivent encore dans la région visée par la Convention. La famille d'Asisauna Lester, qui avait pour fils Alec et Fred Lester, occupait la maison où les élèves ont fait des fouilles.

Les ruines consistent en une dépression rectangulaire d'où émergent deux poteaux de bois qui s'élèvent au-dessus du niveau du sol; ces poteaux étaient peut-être des supports de structure. On a retiré des fosses le gazon entourant les traits caractéristiques pour l'empiler en gradins le long des murs. Une fosse située à proximité contient sans doute les restes d'un dépôt de glace ou d'une maison froide.

Les fouilles ont été effectuées sur une profondeur d'environ 25 centimètres. Elles ont permis de recueillir certains renseignements d'ordre structurel. On a trouvé les restes de planches et de fragments de verre, provenant sans doute d'une fenêtre. Parmi les artefacts dégagés, mentionnons la quatrième patte d'un poêle à bois (trois avaient été trouvées l'an dernier), des boutons, une poignée retravaillée fabriquée dans l'une des premières formes de plastique produit, un bois de caribou coupé, une boîte métallique de tabac à chiquer avec son couvercle, un disque intervertébral de baleine boréale et une médaille commémorant le 250^e anniversaire de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, en 1920.

Histoire orale de Kitigaryuit

Le Programme de développement social des Inuvialuit en était à sa deuxième année d'histoire orale, de recherche archéologique et de cartographie de la région. La collectivité inuvialuite

de Kitigaryuit a été déclarée collectivité d'importance historique nationale en 1978, mais n'a jamais fait l'objet d'activités commémoratives en tant que lieu historique national. La réalisation de ces travaux pourrait déboucher sur un plan de gestion des ressources culturelles qui rendra possible la pleine commémoration de ce lieu.

Pingos

Le lieu historique national des pingos (site canadien) est situé à six kilomètres au sud-ouest de Tuktoyaktuk. On y trouve le plus grand regroupement de pingos au Canada et un certain nombre d'autres pingos qui en sont à différents stades d'évolution. Les pingos sont des buttes en forme de dôme qui se forment au fil des ans lorsque, sous l'action de la pression de l'eau, la glace pénètre dans le pergélisol ou sous le niveau de celui-ci.

L'entente relative à la création du lieu historique national des pingos figure dans la CDI de 1984, mais ce sont les dispositions législatives adoptées en 1996 qui ont conduit à sa création comme telle. Des travaux sont maintenant en cours afin d'obtenir le financement nécessaire à la mise en valeur et à la présentation de ce lieu.

4.5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a continué d'annoncer des projets de marchés sur le Service des invitations ouvertes à soumissionner, et à respecter les exigences de la CDI en avisant le Conseil régional inuvialuit des projets de marché dans la région visée par la Convention.

4.6 Ministère de la Défense nationale

Le Quartier général des Forces canadiennes, région du Nord, communique fréquemment avec l'*Inuvialuit Regional Corporation* et avec les collectivités locales pour les prévenir à l'avance des exercices militaires et d'entraînement des *Canadian Rangers* (Rangers canadiens), des cadets et des unités militaires basées au Sud.

La plupart des exercices menés dans la région visée par la Convention prennent la forme de patrouilles de Rangers, de programmes visant les Junior Rangers et d'activités menées par les corps de cadets. Les effectifs actuels s'établissent comme suit :

Aklavik	16 Rangers
Holman	18 Rangers
Inuvik	24 Rangers, ainsi que 35 cadets et instructeurs de cadets
Paulatuk	25 Rangers et 15 Junior Rangers
Sach's Harbour	15 Rangers
Tuktoyaktuk	17 Rangers

Chaque patrouille organise une formation annuelle de Rangers. Chaque exercice dure deux semaines; il consiste en une période de formation dans la collectivité locale suivie d'un exercice de quatre jours dans les environs. Les exercices sont menés en un endroit différent chaque année. En 1996-1997, le programme d'exercices des Rangers s'établissait comme suit :

Aklavik	novembre 1996
Holman	mars et avril 1996
Inuvik	mars 1997
Paulatuk	septembre et octobre 1996
Sach's Harbour	mars et avril 1996, février 1997
Tuktoyaktuk	aucun

La formation des chefs de patrouille consiste en une série de cours donnés sur une période de quatre à sept jours dans une collectivité désignée de l'ouest de l'Arctique (ne faisant pas nécessairement partie de la région visée par la Convention); cette formation est donnée tous les deux ans. La dernière a été offerte en décembre 1996.

Les cadets organisent une formation locale sur le terrain jusqu'à trois fois par année. Les exercices de zone réunissent un certain nombre de corps de cadets. Environ 170 cadets et instructeurs y participent. Un exercice a été mené en octobre 1996, et une compétition a eu lieu à Inuvik en novembre 1996.

Des opérations d'affirmation de la souveraineté sont menées cinq fois l'an. Il s'agit de patrouilles de Rangers locaux auxquels s'ajoutent jusqu'à 120 militaires appartenant à des unités basées au Sud. Un exercice très réussi d'affirmation de la souveraineté a été mené à Holman, en janvier 1997.

Des exercices de vol sont effectués à partir d'aérodromes de déploiement de l'avant (ADA), parmi lesquels figurent Iqaluit, Rankin Inlet, Inuvik et Yellowknife. Jusqu'à six avions et 200 militaires sont déployés pour les exercices d'envergure; deux avions et de 50 à 60 militaires sont utilisés pour les exercices moins élaborés. Le Groupe de chasse réalise chaque année un exercice à l'ADA d'Inuvik. Le dernier a eu lieu en avril 1996.

On trouve dans la RCDI huit sites sans effectif d'alerte du Nord, et un site de soutien logistique. Le fonctionnement et la maintenance des sites d'alerte du Nord est assuré conjointement par Frontec Logistics Corporation d'Edmonton et Pan Arctic Logistics Corporation, organisation composée de quatre groupes inuits dont l'un est celui des Inuvialuits.

4.7 Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Aux termes de la CDI, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) est responsable de la nomination du président et des membres du GTNO, et il fournit des services de secrétariat au CCGF (T.N.-O.) Il doit assumer les coûts administratifs et opérationnels du CGG et des six CCT communautaires; nommer un membre au CERE, au BERE, à la Commission d'arbitrage et au Conseil consultatif de la recherche (CCR). Il fournit également un budget de fonctionnement et d'entretien au CCR. Ce dernier verse maintenant des fonds au Secrétariat mixte pour que celui-ci offre des services de bibliothèque. Le GTNO verse lui aussi des fonds au secrétariat mixte afin que ce dernier offre des services de soutien technique et administratif aux divers conseils découlant de la CDI.

Ministère des Affaires autochtones

Le ministère des Affaires autochtones travaille en étroite collaboration avec les ministères du GTNO chargés de réaliser les programmes et avec le Secrétariat mixte afin de favoriser l'administration efficace des fonds de mise en oeuvre du GTNO et pour la préparation de la composante du présent rapport annuel portant sur le GTNO.

Ressources, Faune et Développement économique

Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (RFDE) est né en août 1996 de la fusion de Ressources renouvelables; Développement économique et Tourisme; Énergie, Mines et Ressources. Ce ministère est responsable des activités de mise en oeuvre auparavant réalisées par les ministères fusionnés.

Le ministère des RFDE a coopéré avec l'*Inuvialuit Regional Corporation* et avec chaque collectivité inuvialuite à la promotion des possibilités d'emplois et de l'autosuffisance

économique dans la RCDI. À cette fin, il a aidé des entreprises inuvialuites et des particuliers à obtenir des fonds provenant des programmes du ministère des RFDE et d'autres sources. Le ministère est également venu en aide aux entreprises inuvialuites en leur fournissant des renseignements, des conseils et des avis. Les travaux entourant la planification du développement économique communautaire se sont poursuivis dans toutes les collectivités inuvialuites. Le ministère des RFDE et les dirigeants communautaires s'emploient à cette fin à faciliter le développement économique communautaire et le développement des entreprises en cernant les occasions de développement économique et en veillant à les exploiter.

Les études sur la faune ont constitué une partie importante des activités du GTNO, notamment dans les domaines suivants.

- Étude sur les prises des Inuvialuits - des données sur les prises ont été recueillies, inscrites et vérifiées mensuellement, pour ensuite être résumées pour chaque collectivité et chaque espèce.
- Caribou et boeuf musqué de l'île Banks - études des populations de caribous et de boeufs musqués, des conditions estivales et hivernales de fourrage, du taux de mortalité annuel du boeuf musqué, ainsi que du déclin de la population de caribous. Des représentants de l'île Banks collaborent avec le CCT de Sachs Harbour et l'*Inuvialuit Regional Corporation* à une étude de faisabilité économique concernant la chasse commerciale à grande échelle du boeuf musqué.
- Caribou de Bluenose - une ébauche du plan de gestion de la harde de caribous de Bluenose a été produite, un atelier a été organisé pour fournir de l'information sur cette harde et commenter l'ébauche de plan de gestion.
- Boeuf musqué de la région continentale - une enquête portant sur la population de boeuf musqué de la partie est de la RCDI a été menée à terme.
- Grizzly d'Anderson-Horton - on a repéré des grizzlys femelles portant des colliers radio-émetteurs afin de déterminer leur potentiel reproductif, et un modèle de données de survie a été créé afin de déterminer des taux de prises durables. Le sexe et l'âge des prises ont également été relevés.
- Grizzly des monts Richardson - on a reposé des colliers radio-émetteurs aux grizzlys femelles afin de surveiller leur potentiel reproductif, de même que le sexe et l'âge des prises.

- Prises de grizzlys - on a établi une base de données sur les prises, les cas problèmes et les sujets tués de 1986 à 1996 pour la région d'Inuvik (région visée par les revendications territoriales des Inuvialuits et des Gwich'ins). Cette base de données sera régulièrement mise à jour et tenue par le bureau des RFDE, à Inuvik. Les renseignements sur les quotas et les prises ont été étudiés relativement aux secteurs de chasse de chaque collectivité.
- Plan de gestion du grizzly - en février 1997, un atelier réunissant des représentants des CCT de la région continentale a été organisé pour leur permettre de commenter l'ébauche de plan de gestion de grizzly dans la RCDI.
- Loup de l'archipel Arctique - on a acheté des crânes et des carcasses de loups auprès des chasseurs et des trappeurs de l'île Banks afin de les analyser pour déterminer l'âge et le sexe des prises, la présence de maladies, leur régime alimentaire et leur état général.

Éducation, Culture et Emploi

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi a poursuivi ses travaux dans le cadre du projet sur le savoir traditionnel de Tuktoyaktuk, projet qui doit permettre de fournir de l'information à la Commission inuvialuit d'administration des terres et à d'autres organismes responsables de la protection des lieux patrimoniaux dans la région visée par la Convention. Les permis de fouilles archéologiques ont été systématiquement portés à l'intention de la CIAT et du CERE afin qu'ils les étudient. Le personnel du Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles a également prêté son assistance au Programme de développement social inuvialuit en produisant une évaluation du lieu historique national de Kittigaquit.

Justice

Le ministère de la Justice a continué de contribuer à la mise en oeuvre suivie de la CDI en fournissant une aide et des conseils juridiques, particulièrement à l'égard de l'accès aux terres inuvialuites et à l'application des lois dans le contexte de la CDI.

Les plans d'arpentage complets de toutes les parcelles inuvialuites 7(1)a) et 7(1)b) ont été présentés en février 1997 au Bureau d'enregistrement des droits fonciers aux fins d'étude et d'enregistrement. Au moment de l'enregistrement, des avis relatifs à la délivrance de certificats de titre pour toutes les terres inuvialuites peuvent être présentés.

4.8 Gouvernement du Yukon

Le gouvernement territorial du Yukon (GTY) a pour responsabilité de nommer le président du CCGF (VN) et le membre du Yukon, et de nommer un membre au CERE, au BERE, à la Commission d'arbitrage et au Conseil consultatif de la recherche. Il gère le parc territorial de l'île Herschel, et coordonne la conférence annuelle sur le versant nord du Yukon. De plus, il répartit les fonds de mise en oeuvre destinés aux travaux permanents de recherche faunique sur le versant nord et nécessaires à la participation au CERE, au BERE et à la Commission d'arbitrage.

Projets relatifs à la faune

Grâce à la radiotéléométrie, on a repéré la harde de caribous de la Porcupine avant le décompte annuel de sa composition (40 % des animaux portant un collier ont été repérés). Les caribous portant un collier ont été suivis pendant trois jours dans leurs aires habituelles d'hivernage, et on a terminé en mars le décompte de la population pour estimer le taux de survie des veaux après l'hiver. Environ 4 000 caribous ont été classés, et on a compté 38 veaux pour 100 femelles. Ces chiffres montrent que les veaux ont un bon taux de survie dans le groupe étudié. On a capturé dix caribous mâles additionnels auxquels on a posé des colliers radio-émetteurs classiques afin de pouvoir mieux repérer les groupes de mâles, en prévision du recensement photographique qui doit avoir lieu en juillet 1997.

Une bande vidéo a été produite dans le cadre de l'étude du loup sur le versant nord afin que l'information puisse être plus largement diffusée dans les collectivités.

Le rapport ayant pour titre *Muskoxen Distribution, Abundance and Key Habitat Utilization* a été terminé et diffusé.

Dans le cadre du programme de surveillance de l'écosystème, le Yukon a aidé Parcs Canada à réaliser un de ses projets en fournissant le matériel nécessaire à l'établissement d'un poste météorologique éloigné et d'un poste de relevé hydrologique dans le parc national Ivvavik. Parcs Canada assumera le coût d'installation et d'entretien de ces deux postes.

Des travaux additionnels ont été entrepris en vue de la production d'une carte de l'habitat faunique des monts Richardson. On a réalisé une carte de la couverture terrestre et produit une légende. Les spécimens de bryophytes recueillis au cours des travaux réalisés sur le terrain en 1992 et 1993 ont été identifiés et catalogués par ordinateur. Cette information permet d'enrichir la base de données sur la végétation du secteur nord des monts Richardson.

La technologie entourant le SIG du ministère des Ressources renouvelables et la conception d'une base de données ont été améliorées en 1996. La technologie SIG consiste en une application informatique intégrant un système d'information géographique, l'analyse d'images de télédétection, la gestion de bases de données relationnelles et d'autres fonctions connexes permettant de gérer toutes les données géographiques du Ministère. Les fonds de mise en œuvre de la CDI ont permis de convertir la base de données numériques sur les relevés topographiques du Canada de 1993-1994 ainsi que les données relatives à la faune et à l'habitat afin qu'elles continuent d'être utilisables avec le système plus perfectionné.

Le GTY a contribué à la réalisation d'un projet du GTNO sur le taux de reproduction du grizzly et le taux de survie des ours dans les monts Richardson. Une quinzaine de femelles grizzlys au moins doivent être suivies sur une période de six mois dans le cadre de ce projet.

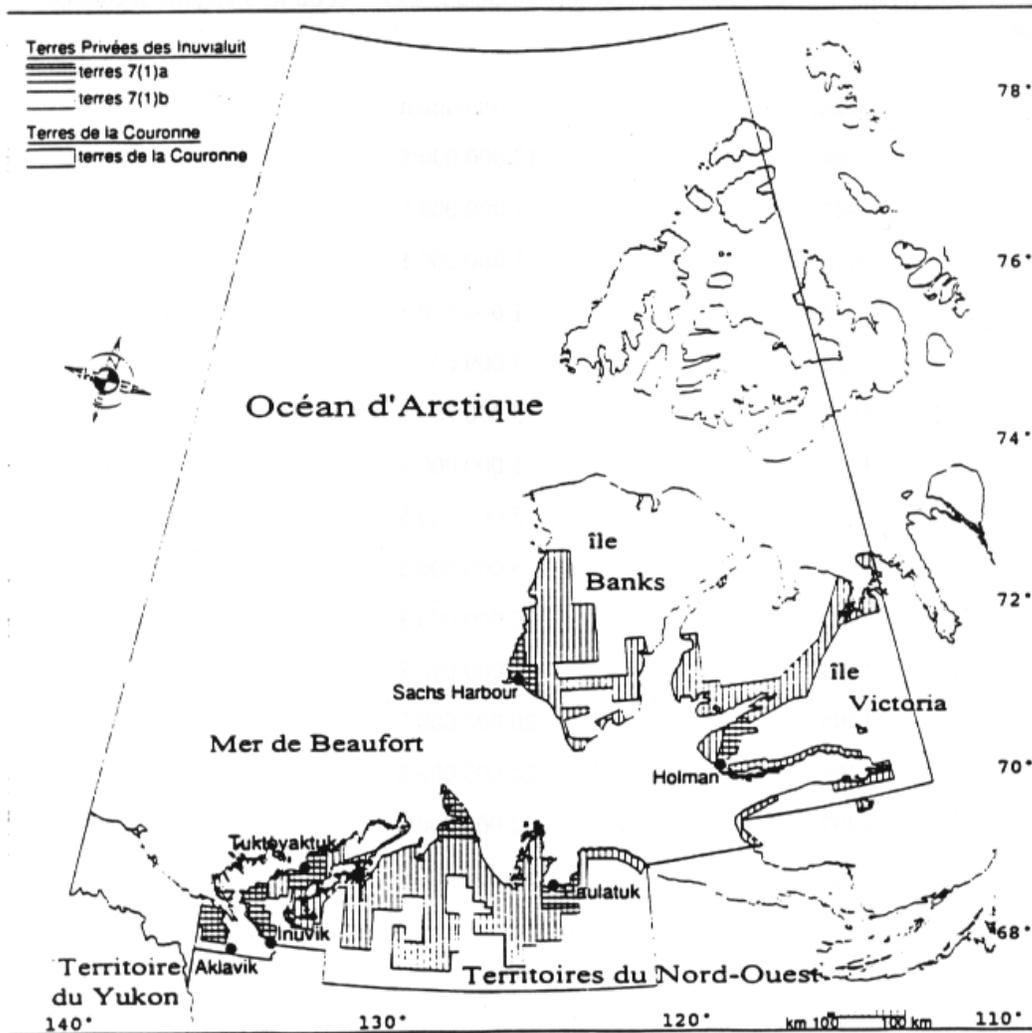
Le GTY a de plus participé et contribué financièrement à un certain nombre de projets administrés par le CCGF (VN). Il a notamment contribué aux activités suivantes : évaluation de l'étude sur les prises des Inuvialuits, fondation des levés biologiques assumant les coûts de publication d'un ouvrage sur les insectes du Yukon, production de l'ébauche de plan de gestion du boeuf musqué, et atelier de planification de la recherche à long terme organisé en mars 1997 par le CCGF (VN).

4.9 Parc territorial de l'île Herschel

Le parc territorial de l'île Herschel a enregistré un record d'affluence à l'été 1996. Il a en effet accueilli entre 700 et 800 visiteurs pendant la saison 1996, comparativement à 500 en 1995. Le tiers de ces visiteurs étaient en croisière.

Le programme d'accueil des aînés, programme bénévole établi en 1993, a poursuivi ses activités en 1996-1997. Des aînés inuvialuits s'installent pendant environ six semaines dans l'île Herschel pendant la période où le parc est le plus achalandé. Ils y jouent un rôle d'ambassadeurs, accueillent les visiteurs et leur parlent de leur expérience. La plupart d'entre eux utilisaient l'île Herschel pour des activités traditionnelles ou y habitaient avant la création du parc. Des chasseurs et des trappeurs locaux font souvent don de nourriture traditionnelle (muktuk, caribou et omble) aux aînés, qui invitent parfois des visiteurs à goûter la cuisine locale.

Annexe 1 : Carte de la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit



Annexe 2 : Indemnités financières : calendrier des paiements de transfert

L'annexe N de la CDI prévoit que les paiements de transfert aux Inuvialuits seront effectués le dernier jour ouvrable précédant le 31 décembre de chaque année, et qu'ils s'établiront comme suit

Année	Paiement
1984	12 000 000 \$
1985	1 000 000 \$
1986	1 000 000 \$
1987	1 000 000 \$
1988	5 000 000 \$
1989	5 000 000 \$
1990	5 000 000 \$
1991	5 000 000 \$
1992	5 000 000 \$
1993	20 000 000 \$
1994	20 000 000 \$
1995	20 000 000 \$
1996	20 000 000 \$
1997	32 000 000 \$
Total	152 000 000 \$

Annexe 3 : Coûts cumulatifs de la mise en oeuvre : 1984-1985 à 1996-1997

Année	Paiement financière
1984-1985	1 595 882 \$
1985-1986	1 750 981 \$
1986-1987	6 717 436 \$
1987-1988	6 330 236 \$
1988-1989	7 250 518 \$
1989-1990	6 878 202 \$
1990-1991	6 878 858 \$
1991-1992	7 362 633 \$
1992-1993	9 512 215 \$
1993-1994*	10 632 825 \$
1994-1995*	5 850 000 \$
1995-1996	5 967 000 \$
1996-1997	6 086 340 \$
Total	82 813 126 \$

* Ces fonds représentent les fonds affectés à la mise en oeuvre de la CDI, car nous ne disposons pas de chiffres sur les dépenses réelles.